



services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les employés dudit organisme;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE mandater par les présentes l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'obtenir des services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les employés dudit organisme, pour la période 2018-2022;

DE s'engager ainsi à accepter et à respecter les termes et conditions du contrat que l'UMQ octroiera en conséquence de l'appel d'offres public à un consultant en assurances collectives, comme si elle l'avait elle-même contracté directement, en conformité avec la loi, aux fins d'obtenir lesdits services, comprenant, outre les honoraires du consultant adjudicataire, des frais à l'UMQ de 1,15 % des primes d'assurances facturées à la municipalité, pour une durée maximale de cinq (5) ans.

ADOPTÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

#### **2017-02-086 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 4, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 27 février 2017.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier